

## INFORMATIONS SUITE AUX NOUVELLES MESURES GOUVERNEMENTALES

**MFR  
STAGE**

Les cours et les stages ont repris depuis le **lundi 02 novembre** (sous réserve de la mise en œuvre des gestes barrières).

### Couvre-feu à 18h00

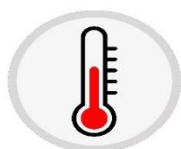
Si un jeune termine son stage après 18h00, il doit disposer de sa convention de stage avec les dates de stage précisées ainsi que d'une attestation de déplacement dérogatoire (cocher la case n°1). Si les parents accompagnent le jeune, ils doivent également réaliser une attestation dérogatoire.

*(Attestation dérogatoire téléchargeable sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr))*

**Pour les apprentis, ils doivent disposer d'une attestation fournie par leur employeur.**



**Protocole sanitaire renforcé au niveau de la cantine.** Pour éviter au maximum trop de brassage, les horaires de passage au self ont été étalés et les élèves d'une même classe prennent leur repas ensemble.



Pour les internes, la prise de température sera réalisée avant d'accéder à l'internat le soir à la demande des autorités sanitaires.

**Prenez soin de vous.**

